DEJEPS VTT

Parcours allégé filière montagne

Dates et détails







Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le DEJEPS prépare au métier d'éducateur sportif. Il permet d'encadrer toutes les activités du Vélo Tout Terrain sans limite de prérogatives. Il permet d'encadrer tous types de publics du débutant à l'expert, dans une logique de préparation à la compétition.
Le moniteur de VTT exerce son activité en autonomie et en sécurité. Il prépare, encadre et conduit des enseignements individuels et/ou collectifs jusqu'à la préparation à la compétition. Il organise une équipe, gère et communique sur ses activités.
Le DEJEPS VTT permet de : concevoir des programmes de perfectionnement sportif, coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement, conduire une démarche de perfectionnement sportif, conduire des actions de formation.

Heures totales :

648

Heures en centre :

333

Heures en entreprise :

315

Organisation et particularités de la formation

Le planning comporte d'importants allègements de formation. Les temps d'affutages et d'entrainements techniques et physiques prévus en formation ne peuvent suffire pour atteindre le niveau requis par les épreuves finales. Un entraînement personnel sera nécessaire.
La formation est organisée en deux périodes : automne et printemps/été. Une interruption hivernale permet aux saisonniers d'hiver d'exercer leur second métier.

Fiche RNCP 40036

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
18/10/2024

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Contenus de la formation

Module A : Concepteur et coordonnateur de projet (UC 1-2)
Les stagiaires auront un projet à préparer et à mener durant leur stage en entreprise.
Module B : Entraineur du VTT (UC 3)
Les contenus théoriques donnent aux stagiaires les connaissances nécessaires à la construction et au suivi d'une planification sportive (anatomie, physiologie, méthodologie de l'entrainement). Les contenus pratiques visent à tester et vivre les différentes méthodes d'entrainement sportif utilisées en VTT.
Module C : Enseignant et formateur VTT (UC 3)
Ce module vise à aborder les savoirs nécessaires à la conduite d'un enseignement : **savoir rouler à vélo, cross-country, trial, DH, enduro, VTT sur neige, VTTAE.**
Module D : Encadrant et technicien VTT (UC 4)
Ce module vise à donner les compétences techniques aux stagiaires pour conduire leur activité en sécurité : **cross-country, cross-orientation, trial, enduro, DH.**

Lieu

05120 L'Argentière-la Bessée et espaces de pleine nature des Hautes Alpes.



Publics et prérequis

Cette formation s'adresse à des professionnels titulaire d'un BE ou DE métier de la montagne : ski alpin, guide de haute montagne, accompagnateurs en montagne.
Les professionnels du sport doivent être des vététistes confirmés, pratiquants réguliers, justifiant d'un niveau technique en maniabilité, en descente et en cross-country orientation.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire



Tenues vestimentaires adaptées, 2 paires de baskets (VTT et classique), une serviette et tenue adaptée à la musculation, le nécessaire d'écriture, un ordinateur portable (recommandé), un sac VTT, 1 ou plusieurs VTT pour la pratique du cross-country, trial et descente, équipement individuel du moniteur aux normes CE, une paire de pédales plates, matériel de réparation et d'entretien, trousse de secours, 1 jeu de plots coupelle, les cartes 1/25ème de : Orcières-Merlette, Guillestre, Briançon, Meije-Pelvoux, protections adaptées à la descente.

Financements possibles

Région sud PACA sous conditions, contrat d'apprentissage, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DEJEPS perfectionnement sportif mention activités du cyclisme option VTT

Procédure d'accès à la formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont **organisées par la DRAJES AURA et la FFC**. Les inscriptions sont à réaliser auprès de la fédération française de cyclisme, organisateur des épreuves.

Etape 1 : rendre un dossier complet

Pour s'inscrire aux épreuves de sélection, chaque candidat devra être à jour de l'ensemble des pièces requises. Ces documents devront être téléversés sur leur espace personnel créé sur le site http://www.crfck.fr suite à leur préinscription :

- Pièce d'identité en cours de validité
- L'un des certificats relatifs au secourisme suivants : a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques" (PSC1) ou équivalent; le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables
- Pour les moins de 25 ans de nationalité française, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- La ou les attestations ou diplômes justifiant des dispenses et équivalences de droit
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Etape 2 : les tests d'exigences préalables

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen d'un test d'exigences préalables comprenant les trois démonstrations suivantes effectuées avec le même VTT.

La réussite aux trois épreuves permet de valider le test d'exigences préalables. L'ordre de passage est indifférent. Le candidat se présente aux épreuves avec du matériel conforme à la norme CE et aux normes fédérales de la fédération française de cyclisme selon les activités considérées. Les deux ouvreurs proposés par le directeur technique national du cyclisme sont les mêmes ouvreurs pour les 3 épreuves. Le meilleur temps des deux ouvreurs est retenu comme temps de référence pour chacune des épreuves.

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

1- Démonstration technique de maniabilité d'une durée de vingt minutes maximum effectuée sur deux zones de cinq segments continus franchissables à l'enroulé de niveau « trial benjamin ».

Chaque zone fait l'objet d'une validation du niveau de difficulté par deux ouvreurs désignés par le directeur technique national du cyclisme.
Le candidat doit valider sept segments sur dix pour les hommes et cinq segments sur dix pour les femmes pour satisfaire à cette démonstration.
Un segment n'est pas validé :

- En cas d'appui sur un obstacle ou le sol pour rétablir l'équilibre soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo autre que les deux pneus
- En cas de sortie des limites de zone de la projection verticale de l'un des moyeux du vélo

2- Démonstration technique de descente sur un parcours descendant ou piste de descente, d'une distance comprise entre un et trois kilomètres, avec un dénivelé négatif compris entre cent cinquante et trois cent mètres.

L'ouvreur homme ou femme, de niveau national, est proposé par le directeur technique national du cyclisme. Lorsque le temps de référence est déterminé par un ouvreur masculin, le temps à réaliser par le candidat pour satisfaire à l'épreuve doit être inférieur à 30 % du temps de l'ouvreur pour les hommes et à 50 % pour les femmes. Lorsque le temps de référence est déterminé par un ouvreur féminin, le temps à réaliser par le candidat pour satisfaire à l'épreuve doit être inférieur à 6 % du temps de l'ouvreuse pour les hommes et à 20 % pour les femmes.

Le candidat dispose de 2 passages.

Le candidat est obligatoirement équipé. L'équipement est conforme à la norme fédérale de la fédération française de cyclisme pour la discipline VTT enduro.

3- Démonstration technique chronométrée sur un parcours balisé d'une distance comprise entre sept et douze kms, avec un dénivelé positif compris entre deux cent et six cent mètres.

L'ouvreur homme ou femme, de niveau national, est proposé par le directeur technique national du cyclisme. Lorsque le temps de référence est déterminé par un ouvreur masculin, le temps à réaliser par le candidat pour satisfaire à l'épreuve doit être inférieur à 30 % du temps de l'ouvreur pour les hommes et à 50 % pour les femmes. Lorsque le temps de référence est déterminé par un ouvreur féminin, le temps à réaliser par le candidat pour satisfaire à l'épreuve doit être inférieur à 6 % du temps de l'ouvreuse pour les hommes et à 20 % pour les femmes.

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Equivalences du test technique d'exigences préalables

- SHN inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport en « VTT »
- Pilote ayant été classé Elite en VTT sur deux saisons lors des 5 dernières saisons attesté par le DTN du cyclisme ou son représentant.
- BEES 1er degré option « activités du cyclisme » justifiant d'une expérience d'encadrement sportif dans les activités du cyclisme de 2 années minimum au cours des 5 dernières années
- BEES 1er degré option « cyclisme » spécialité « VTT » justifiant d'une expérience d'encadrement sportif en VTT de 2 années minimum au cours des 5 dernières années
- BPJEPS spécialité « activités du cyclisme - mention vélo tout terrain » de 2 années minimum au cours des 5 dernières années
- UC3 du DEJEPS spécialité « performance sportive » mention « VTT »
- UC4 du DEJEPS spécialité « performance sportive » mention « VTT »
- CQC « VTT en milieu montagnard » du diplôme d'accompagnateur de moyenne montagne ou de guide de haute montagne du BE d'Alpinisme justifiant d'une expérience d'encadrement sportif dans les activités du cyclisme de 2 années minimum au cours des 5 dernières années
- UCC « vélo tout terrain » du BPJEPS justifiant d'une expérience d'encadrement sportif dans les activités du cyclisme de 2 années minimum au cours des 5 dernières années

Etape 3 : le positionnement

Les candidats ayant validé les tests d'exigences préalables sont convoqués au positionnement. Le positionnement vise à déterminer le parcours individuel de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (obtention de droit d'une UC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées.

Il est réalisé via un entretien.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».